

Envoi par courrier et par télécopieur : (819) 694-3911

Québec, le 3 décembre 2004

Monsieur Michel R. Rhéaume, FCNA
Chef – Affaires réglementaires, environnementales
et consultations publiques
Avant-projet – Réfection G-2
HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION
Direction – Production thermique et nucléaire
1650, rue Champlain, bureau 201
Trois-Rivières, (Québec) G9A 4S9

Objet : *Projet de modification des installations de stockage des déchets
radioactifs et réfection de Gentilly-2*
Question complémentaire du 3 décembre (n° 10)

Monsieur,

En référence au dossier précité, la commission chargée de l'examen de ce projet vous soumet la question suivante.

Question 10

Le tableau 1 du document déposé PR5.2 présente la quantité de déchets résultant de la poursuite de l'exploitation de la centrale jusqu'en 2013 ainsi que les unités de stockage requises, soient : 8 enceintes de stockage EDFMA, 1 enceinte de type A et 6 enceintes de stockage ESRU. Toutefois, la figure 3-24 du document déposé PR3.1 suggère que 15 enceintes de stockage EDFMA, 10 enceintes de stockage ESRU et 3 enceintes de type A seraient nécessaires sans la réfection de la centrale.

- La différence entre ces capacités de stockage peut-elle être expliquée par la mise en dormance de la centrale ?
- En somme, comment concilier le tableau 1 et la figure 3-24 ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 10 décembre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission